



**Snudi Force Ouvrière 76**  
Un syndicat de la FNEC FP FO

Immeuble Jules Ferry – Rue de l'Enseigne Renaud – 76 000 ROUEN  
Tel : 06 24 05 11 08 (Secrétaire Départementale)

Mail : [snudifo76@orange.fr](mailto:snudifo76@orange.fr) Site : <http://snudifo76.fr>

### Compte-Rendu d'audience du 05 février 2024 Conditions de travail des Psy EN EDA

**Administration** : Caroline Bouhêlier (Secrétaire générale de la DSDEN), Jérôme Paillette (A-DASEN), Mario Demazieres (Chef de la DPE), Carole Evrard (gestionnaire DPE en charge des Psy EN)

**FO** : Marine Job (Secrétaire départementale du SNUDI FO 76), Claire Viso (Psy EN EDA), Avril Defosse (Psy EN EDA)

**Administration** : Mme Bouhêlier et M. Paillette proposent cette rencontre suite au courrier demandant audience, adressé par le SNUDI-FO 76 le 11 décembre 2023.

**FO** : FO rapporte que les PsyEN EDA sont réunis régulièrement avec le SNUDI FO et rappelle les revendications portées par les personnels, notamment à travers des motions :

- *Maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'État au sein du ministère de l'éducation nationale et création de postes en nombre suffisant permettant d'avoir des RASED complets pour 800 élèves et la création de postes de PsyEN remplaçants ;*
- *Strict respect des missions et des sectorisations ;*
- *Retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 et respect des statuts particuliers des psychologues, et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques ;*
- *Abrogation de la loi 3DS*
- *Possibilité pour les enseignants du 1er degré de devenir PsyEN EDA après une formation et le passage d'un diplôme d'Etat ;*
- *Recrutement des PsyEN EDA à Bac+3 ;*
- *Titularisation de tous les psychologues contractuels qui le souhaitent.*
- *Abandon des PIAL et des PAS ;*
- *Retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et création de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médicosociaux ;*
- *Retrait du « pacte » Macron-Ndiaye et augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation, soit au minimum + 10 % tout de suite ;*

**Administration** : Mme Bouhêlier répond qu'il est pris note des revendications et qu'elles seront transmises mais qu'aucune réponse ne sera apportée en ce qui concerne les décisions ministérielles qui ne relèvent ni de la compétence de la DASEN, ni de celle de la rectrice.

**FO** : La situation départementale est plus précisément évoquée. Il est fait état, à nouveau, d'une augmentation toujours plus importante de constitutions de dossiers MDPH. La difficulté d'accès aux soins, la multiplication des démarches diagnostiques, l'insuffisance des moyens d'accompagnement de la difficulté scolaire par les RASED (manque de moyens humains) sont mis en relation avec cette évolution. Le SNUDI-FO 76 demande si un courrier a été adressé à la MDPH, comme cela avait été discuté lors de la précédente

audience le 10 mars 2023. Cette demande concerne la validité des bilans psychométriques et la charge de travail déportée sur les psy EN EDA consécutivement aux exigences de la MDPH.

**Administration** : Mme Bouhêlier explique que la question a bien été abordée avec Mme Dartois, directrice de la MDPH 76, sans que cela fasse toutefois l'objet d'un écrit officiel. Elle demande que le courrier de cette nature concernant les Psy EN EDO soit transmis par le syndicat pour modèle.

**FO** : La couverture des postes Psy EN EDA est incomplète : 5 postes sont non pourvus et 7 contractuels sont présents sur le département. Nous demandons l'assurance que les postes non pourvus ne soient pas supprimés.

**Administration** : M. Demazieres exprime des difficultés de recrutement malgré la publication des offres sur différents supports : France Travail, LinkedIn, aloe, site académique entre autres. Dernièrement, une candidature a été examinée, puis renvoyée sur un poste de Psy EN EDO\*, correspondant plus à ce profil. M. Paillette et Mme Bouhêlier affirment qu'il n'existe pas de volonté de supprimer les postes non pourvus.

**FO** : La question de l'attractivité du métier, en lien avec les conditions de travail est un véritable frein au recrutement. Il est rappelé que le SNUDI-FO 76 demande des créations de postes Psy EN EDA dans l'objectif de rendre la charge de travail supportable au regard des missions qui leur incombent. Il est nécessaire que les professionnels trouvent du sens dans l'exercice de leur métier, ce qui est parfois rendu impossible par une surcharge génératrice d'insatisfaction pour tous les partenaires : équipes enseignantes, familles, Psy EN EDA. La demande de l'IEN de la circonscription de Grand-Quevilly est citée en exemple : il est demandé aux deux Psy EN EDA en poste d'assumer la charge de travail du 3ème poste non-pourvu. Cela se solde par l'arrêt pour burn-out des deux psychologues en poste. Demander aux personnels de gérer la pénurie est inacceptable et inefficace.

**Administration** : M. Paillette et Mme Bouhêlier estiment que la demande de l'IEN est conforme aux textes, puisque les Psy EN EDA sont des psychologues de circonscription. Ils mettent en avant le rôle possible du pôle ressources dans une approche collégiale de la hiérarchisation des « urgences ». Concernant les demandes de créations de postes, il est répondu que les difficultés de recrutement ne peuvent justifier l'argumentation de la DASEN en ce sens vers le rectorat

**FO** : Le SNUDI-FO 76 regrette cet engagement dans une voie qui ne peut favoriser l'afflux de candidatures, quand un cercle vertueux d'amélioration des conditions de travail pourrait au contraire en déclencher.

**Administration** : M. Paillette indique que le département de Seine-Maritime n'est pas sous-doté en poste de PsyEN par rapport à la moyenne nationale. Les conditions de travail des PsyEN dans le département ne sont pas plus dégradées que sur le reste du territoire.

**FO** : La situation des Psy EN EDA des autres départements n'est pas non plus satisfaisante. La référence à la moyenne nationale n'est donc pas un bon indicateur. Le SNUDI FO 76 pointe la méconnaissance des missions des Psy EN EDA par les IEN notamment, ce qui aggrave les conditions de travail de ces personnels.

**Administration** : Mr Paillette reconnaît la difficulté liée à une médicalisation de la difficulté scolaire, d'une part, et la nécessité de permettre une meilleure organisation des missions des Psy EN EDA. Il questionne à ce sujet les bilans psychométriques requis pour certaines orientations sans que leur pertinence dans ce cadre soit établie, par exemple pour les commissions CDOEA.

Mme Bouhêlier et M. Paillette proposent de former un groupe de travail réunissant des IEN (dont l'IEN-ASH) et des Psy EN EDA qui pourraient réinterroger le maillage des RASED sur le territoire, pour une organisation départementale.

**FO** : Est-il question de répartir la charge de travail des postes non pourvus sur les Psy EN EDA en poste ? Ce serait très mal venu de transférer des postes des circonscriptions où les conditions sont à peu près tenables pour les positionner sur des conscriptions où les conditions sont intenable.

**Administration** : M. Paillette précise que ce n'est pas l'objectif. Il explique que les grandes différences conjoncturelles selon les lieux d'exercice nécessitent sans doute un état des lieux qui permette d'identifier au plus juste les conditions de travail. Il rappelle que les postes non pourvus feront l'objet d'appels à candidature.

**FO** : Il y a eu deux départs en retraite l'an dernier, qui n'ont pourtant pas été signalés comme vacants lors du mouvement national. Cela questionne sur les chances de recrutement.

**Administration** : La réforme des retraites a peut-être mis ces départs en attente de validation. M. Demazières déclare que le rectorat est déjà en travail sur le mouvement national, afin d'identifier les postes qui devront y figurer.

**FO** : Il est très difficile pour les Psy EN EDA d'obtenir les informations qui leur sont destinées du fait de cette double gestion rectorat-DASEN. Cela peut générer des manquements dans l'accès aux droits soumis à délais. De même, la formation est toujours excessivement limitée du fait de cette organisation. Quant à la supervision, le travail qui avait commencé à être mis en place mériterait d'être poursuivi.

**Administration** : M. Demazières indique qu'aucune formation n'est organisée par le rectorat pour les Psy EN EDA. Mme Bouhêlier indique qu'un rapprochement avec l'IEN ASH va être opéré pour poursuivre les propositions qui avaient été engagées par la DSDEN quant à la formation et la supervision des PsyEN EDA.

**FO** : Les psyEN EDA et EDO appartiennent au même corps depuis 2017. Existe-t-il des passerelles entre EDA et EDO ?

**Administration** : M. Demazières indique qu'actuellement il n'en n'existe pas. Mme Bouhêlier indique qu'il faudrait interroger M. Saugé, conseiller technique ASH, pour savoir si cette question est discutée au niveau national.

**Conclusion** : M. Paillette et Mme Bouhêlier assurent relayer l'ensemble de ces informations à la DASEN, et insistent sur la volonté de la DASEN d'engager un travail avec les Psy EN au travers d'un groupe de travail.

**Commentaire de FO** : *Nous sommes très prudents quant à la mise en place d'un GT qui ne permettrait pas d'améliorer les conditions de travail des Psy EN EDA. Nous serons vigilants à ce que les remontées du terrain ne soient pas instrumentalisées pour faire porter la gestion de la pénurie organisée par les personnels.*